

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION

MERCREDI 27 MAI 2020

18H00

1. Institutions et vie politique – élection exécutif : Installation des membres du Conseil Municipal
2. Institutions et vie politique – élection exécutif : Election du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue (*article L2122-7 du CGCT*)
3. Institutions et vie politique – délégation de fonctions : Détermination du nombre d'Adjoints :

Le nombre des Adjoints au Maire est déterminé par le Conseil Municipal sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal (article L2122-2 du CGCT). Si l'application de ce pourcentage donne un nombre décimal, le nombre maximal d'adjoints à retenir est celui correspondant à l'entier inférieur. En conséquence, le nombre maximal d'adjoints pour Castelnaudary est de : 9.
4. Institutions et vie politique – délégation de fonctions : Détermination du nombre d'Adjoints Spéciaux : *1 chargé du Hameau des Crozes*
5. Institutions et vie politique – élection exécutif : Election des Adjoints au scrutin secret, scrutin de liste à la majorité absolue (*article L2122-7-2 du CGCT*)
6. Institutions et vie politique – élection exécutif : Election de l'Adjoint Spécial
7. Institutions et vie politique – élection exécutif : Lecture du tableau des Adjoints et Conseillers Municipaux
8. Institutions et vie politique – Délégation de fonctions : Délégations données au Maire par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales
9. Institutions et vie politique – exercice des mandats locaux : Lecture de la charte de l'élu local